

Microcrédit professionnel

CAISSE SOCIALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Présentation du dispositif

Le microcrédit professionnel de la Caisse Sociale de Développement (CSDL) permet :

- le financement de matériel, de travaux, de besoins en fond de roulement (BFR) lors d'une création d'une entreprise,
- la reprise ou le développement d'une entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Ce microcrédit s'adresse aux porteurs de projets et aux entreprises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du microcrédit professionnel de la CSDL peut aller jusqu'à 12 000 €, avec un taux de 0 à 6%, sans frais de dossier, sans prise de caution personnelle et sans garant.

Les mensualités sont étalées sur 5 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme

Le dossier est à déposer dans l'une des agences d'accueil en Gironde, Dordogne ou Lot-Et-Garonne.

- Éléments à prévoir

Les documents à présenter pour un dossier de demande de financement professionnel concernant le porteur de projet :

- Carte d'Identité recto/verso,

- C.V. et Diplômes,
- Dernier Avis d'Imposition et Taxe d'Habitation,
- Justificatif de situation par rapport à l'emploi (attestation Pôle Emploi, Bénéficiaire minima sociaux, 3 derniers bulletins de salaire),
- Justificatif CAF des prestations familiales,
- Relevé d'Identité Bancaire personnel,
- Relevé du ou des comptes personnels des 3 derniers mois,
- Tableaux d'amortissement des prêts personnels ou immobiliers en cours.

Les documents à présenter pour un dossier de demande de financement professionnel pour une création/reprise d'entreprise :

- Synthèse écrite expliquant votre projet,
- Plan de Financement initial,
- Prévisionnel d'Exploitation,
- Justificatif de votre apport personnel dans le projet,
- Promesse de Bail,
- Photo du local et de l'emplacement,
- Devis (achat de matériels ou travaux),
- Promesses d'achat, Lettres d'intention de clients potentiels,
- En cas de rachat d'entreprise : les 3 derniers bilans de l'Affaire, copie du Bail Commercial et compromis de vente.

Les documents à présenter pour un dossier de demande de financement professionnel pour une entreprise déjà créée et démarrée :

- Extrait KBIS ou Inscription au Registre des Métiers,
- Statuts juridiques signés de votre entreprise,
- Copie du Bail Commercial,
- RIB de votre compte professionnel,
- Relevé de votre compte professionnel des 3 derniers mois,
- Tableau d'amortissement des prêts professionnels en cours,
- Les 3 derniers bilans,
- Synthèse écrite expliquant vos besoins actuels,
- Devis (matériels ou travaux).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Demandeur d'emploi
 - › Repreneur

Organisme

CAISSE SOCIALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

- 29, rue du Mirail
33000 BORDEAUX
Téléphone : 05 56 33 37 97

Télécopie : 05 56 33 37 98

E-mail : contactcsdl@csdl-bordeaux.org